



DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VOLUME 2 DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS

VIRTUO CHEVROLIERE

Parc d'Activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière

Affaire 21-018/Volume 2-V4/AF/21-06

INGEA - SARL au capital de 40 000 € - Siret 789 146 388

276, Av.de l'Europe, 44 240 Sucé sur Erdre

Dossier d'Enregistrement – Volume 2

SOMMAIRE

I.	LOCALISATION	3
II.	FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE	4
II.1.	DECOPAGE DE LA PLATEFORME.....	5
II.2.	MODE DE FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ACTIVITE.....	6
III.	DESCRIPTION TECHNIQUE	7
III.1.	REPARTITION DES SURFACES	7
III.2.	DIMENSIONS DES BATIMENTS.....	7
III.3.	CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES.....	8
III.4.	QUAIS ET PORTES.....	10
III.5.	STOCKAGES.....	10
III.6.	REJETS	10
III.6.1	<i>Eau</i>	<i>10</i>
III.6.2	<i>Eaux pluviales</i>	<i>11</i>
III.6.3	<i>Synthèse eaux</i>	<i>12</i>
III.7.	DECHETS	12
III.8.	TRAFIC ET CIRCULATIONS	13
III.9.	BRUIT	13
III.10.	VIBRATIONS	14
III.11.	AIR – ODEURS	14
III.12.	EQUIPEMENTS DU SITE	14
III.12.1	<i>Électricité</i>	<i>14</i>
III.12.2	<i>Chauffage et refroidissement.....</i>	<i>14</i>
III.12.3	<i>Charge de batteries</i>	<i>15</i>
III.12.4	<i>Equipements photovoltaïques.....</i>	<i>15</i>

Tables des tableaux :

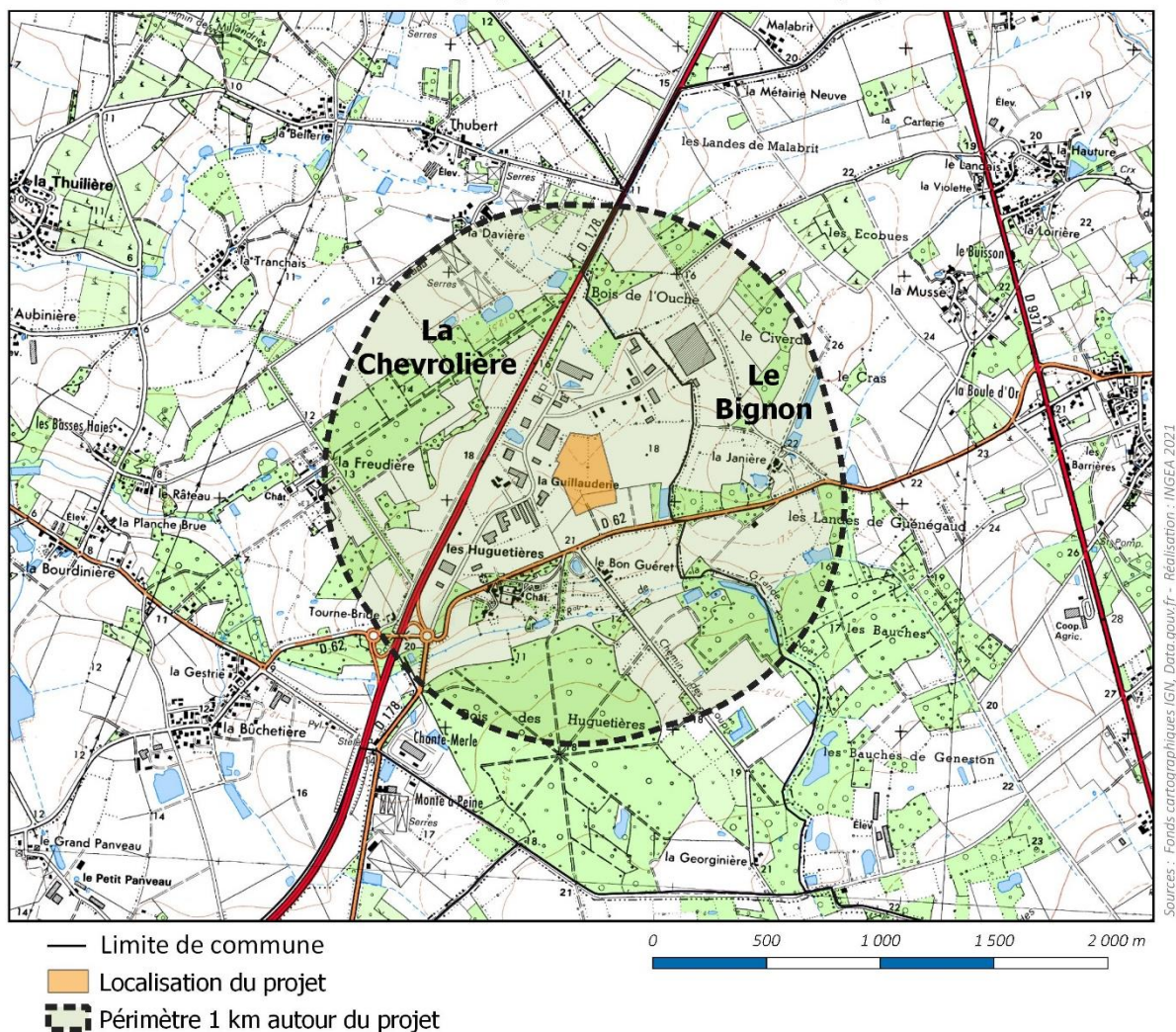
Tableau 1 : Surfaces du projet	4
Tableau 2 : Répartition des surfaces d'emprises projet	7
Tableau 3 : Dimensions des bâtiments.....	7

Tables des cartes

Carte 1 : Localisation du projet, Source : IGN Scan 25.....	3
---	---

I. Localisation

Localisation du projet VIRTUO CHEVROLIERE à La Chevrolière (44) :



Carte 1 : Localisation du projet, Source : IGN Scan 25

Le périmètre réglementaire de 1 km autour du site comprend les communes de La Chevrolière et Le Bignon.

Le terrain s'étend sur une surface de 64 777 m² et est actuellement occupé par une prairie de fauche, dont la vocation est à urbaniser dans le PLU de la Chevrolière.

Le terrain d'assiette est localisé au sein de la zone 4 du parc d'activité Tournebride.

La parcelle cadastrale sur laquelle le projet s'implante est : 000 BS 122, d'une superficie totale de : 134 812 m², soit 13,48 ha. Le projet n'occupe que partiellement la parcelle BS 122, sur une surface de 6,47 ha.

Les surfaces du projet se répartiront comme suit :

Tableau 1 : Surfaces du projet

	Occupation
Espaces verts ou inexploités	11 855 m ²
Toitures	31 937 m ²
Voiries et parkings	12 380 m ²
Empierrements / aires égravillonnées	5 448 m ²
Surface du bassin (étanche)	3 157 m ²
Total emprise du site	64 777 m ²

II. Fonctionnement de l'activité

Le projet VIRTUO CHEVROLIERE consiste en l'exploitation d'un entrepôt logistique permettant la réalisation d'une activité de préparation de commandes, de stockage et de distribution de matières combustibles relevant de la rubrique n°1510 ICPE (enregistrement).

Il est prévu 31 quais équipés de niveleurs hydrauliques dont 2 quais permettant d'accueillir des véhicules utilitaires.

Pour les besoins de l'activité, le bâtiment sera également composé :

- de 2 blocs bureaux et locaux sociaux,
- d'un ensemble technique abritant deux locaux de charge,
- une chaufferie permettant le maintien en température du site,
- un local dédié à la défense incendie du site (sprinkler et poteaux incendie),
- des locaux électriques (Transfo et TGBT) ;
- 2 locaux de charge : Les engins de manutention utilisés seront électriques.

Le projet intègre l'aménagement des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, tel que les stationnement et espaces de circulation des diverses typologies de véhicules, des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des espaces et équipements créés pour la lutte contre l'incendie du projet.

Il comprend également l'aménagement d'espaces paysagers qualitatifs destinés à limiter l'impact visuel du projet dans son environnement.

La toiture sera couverte par au moins 30% de panneaux solaires photovoltaïques, en effet, la surface de capteurs envisagée est de l'ordre de 13 000 m² de toiture, soit 54,5 % de panneaux par rapport à la surface de référence.

Le projet est conçu pour être mis en location pour 2 exploitants distincts, un preneur local est identifié, et un autre preneur à venir.

II.1. Découpage de la plateforme

Le site se composera comme suit :

Bâtiments :

- Un ensemble de 5 cellules de stockage dédiées à la préparation de commandes, le stockage et la distribution de matières combustibles, et de locaux techniques d'une surface cumulée de l'ordre de 31 940 m². Certains de ces locaux sont prévus pour pouvoir accueillir une activité à température dirigée.
- 2 blocs de bureaux et locaux sociaux de 300 m² attenants au bâtiment principal (600 m²)

Un ensemble de locaux techniques :

- 2 locaux de charge de 150 m² chacun, soit 300 m².
- Des locaux électriques et techniques de surface (intérieure) cumulée = 195,6 m² comprenant :
 - Un local onduleur pour les panneaux solaires : 40,75 m²
 - Locaux électriques : 15 m² (TGBT) , local transformateur 20 m²
 - Un local sprinklage de 68 m²
 - Une chaufferie 44 m²

Extérieurs :

- Voiries d'accès par portail coulissant (accès en face sud : 1 PL entrée + sortie, 1 VL entrée/sortie)
- 31 Quais niveleurs : réception / expédition à l'est du bâtiment
- Parking VL de 160 places
- Une voie engins périphérique permettant l'accès sur le pourtour du bâtiment, empierrée côté façades nord, ouest et sud du bâtiment.
- Une cuve de sprinklage de 800 m³
- Un réseau de défense incendie : une réserve incendie de 480 m³ sous pression alimentant un réseau composé de 5 poteaux incendie.
- 5 poteaux incendie surpressés implantés sur le site et leurs aires de stationnement (complétés par un poteau incendie public existant au sud du projet délivrant 60 m³/h)
- Un bassin étanche de 1887 m³ de volume, capable de contenir
 - les 1720 m³ dédiés au confinement des eaux d'extinction (D9A)

- un volume supplémentaire de 167 m³ pour le tamponnement des eaux pluviales liée à la surface active du bassin bâché lui-même et les surfaces libres alentours, conformément aux limites de surface active imposées par l'AP-A Loi sur l'eau du Parc d'Activité.
- Des espaces verts, aménagements paysagers
- La surface de capteurs photovoltaïque projetée est de 54,5 % (environ 13 000 m²) ; elle est supérieure à la surface minimum requise par l'article L111-18-1 du Code de l'Urbanisme.

II.2. Mode de fonctionnement et organisation de l'activité

Le bâtiment aura vocation de stocker des produits de grande consommation. L'entrepôt logistique permet la réalisation d'une activité de préparation de commandes, de stockage et de distribution de matières combustibles.

Les employés accéderont via l'entrée principale aux parking puis aux bureaux et locaux sociaux. Il est à noter que les accès VL et PL sont dissociés afin d'éviter les croisements de flux.

Le fonctionnement du site sera le suivant :

- Réception
- Stockage
- Préparation de commandes
- Expédition

L'outil regroupera des services administratifs et des équipes dédiées à la logistique.

III. Description technique

III.1. Répartition des surfaces

Tableau 2 : Répartition des surfaces d'emprises projet

	25/05/2021	
	IMPERMEABLE	PERMEABLE
EMPRISE BATIMENT	31 937,00 m²	
ESPACES VERTS		11 855,00 m ²
SURFACE ENROBE PL	4 100,00 m ²	
SURFACE ENROBE VL	3 870,00 m ²	
AIRES BETON (béq + PK PL)	3 544,00 m ²	
STABILISE		4 844,00 m ²
GRAVILLON		604,00 m ²
PIETON BETON DESACTIVE	866,00 m ²	
SURFACE BASSIN BACHE	3 157,00 m ²	
SURFACE TERRAIN	47 488,00 m²	17 289,00 m²
	64 777,00 m²	

III.2. Dimensions des bâtiments

Les dimensions des bâtiments sont les suivantes :

Tableau 3 : Dimensions des bâtiments

Bâtiment	Surface (intérieur)	Longueur	Largeur	Hauteur (m) Acrotère / Faîtage
Cellule 1	6169,6 m ²	118,05 m	52,26 m	14 m / 13,65 m
Cellule 2	6127,9 m ²	118,05 m	51,91 m	14 m / 13,65 m
Cellule 3	6124,2 m ²	118,05 m	51,88 m	14 m / 13,65 m
Cellule 4	6127,5 m ²	118,05 m	51,91 m	14 m / 13,65 m
Cellule 5	6025,8 m ²	118,05 m	52,50 m (pan coupé 15 m)	14 m / 13,65 m

Bâtiment	Surface (intérieur)	Longueur	Largeur	Hauteur (m) Acrotère / Faitage
Local charge 1	150	15	10	5,72 m
Local charge 2	150	15	10	5,72 m
Chaufferie	40,75 m ²	8,15	5	5,72 m
Locaux techniques (somme : Chaufferie, transfo, TGBT, onduleur, Sprinklage)	195,6 m ²	8,15	24	5,72 m
Blocs bureaux locaux sociaux 1 et 2	300 m ² par bloc soit 600 m ²	15 m	20 m	8,30 m

III.3. Caractéristiques constructives

Locaux	Sol	Structure	Couverture
Stockage de produits combustibles (5 cellules)	Dalle béton	<p>Charpente béton Poteaux béton R60 Poutres R60 Pannes R15</p> <p>Panneaux béton EI120+ bardage simple peau A2s1d0</p> <p>Paroi extérieure en bardage double-peau pour la façade côté quais A2s1d0</p> <p>Murs séparatifs entre cellules : REI 120 dépassant d'1 m en toiture et en façade côté quais</p>	<p>Bac acier A2s1d0 + étanchéité bicouche + isolant A2s1d0 laine de roche</p> <p>BROOF (t3)</p>
En cas de cellule réfrigérée	Dalle béton	Panneaux béton	Plafond panneaux sandwich polyuréthane

Locaux	Sol	Structure	Couverture
		<p>EI120+ bardage simple peau A2s1d0</p> <p>Panneaux intérieurs sandwich polyuréthane PIR Bs3d0</p> <p>Murs séparatifs entre cellules : REI 120 dépassant d'1 m en toiture et en façade côté quais</p>	<p>PIR Bs3d0</p> <p>Combles</p> <p>Bac acier A2s1d0 + étanchéité bicouche + isolant A2s1d0 laine de roche</p> <p>BROOF (t3)</p>
Local de charge 1 et 2	Dalle béton + résine anti-acide	4 murs maçonnés REI 120	Dérogation à la 2925 : BROOF (t3) non incombustible au sens strict.
Chaufferie	Dalle béton	4 murs maçonnés REI 120	Plancher béton toiture + étanchéité bicouche
Local Sprinklage	Dalle béton	4 murs maçonnés REI 120	Plancher béton toiture + étanchéité bicouche
TGBT	Dalle béton	4 murs maçonnés REI 120	Plancher béton toiture + étanchéité bicouche
Transformateur	Dalle béton	4 murs maçonnés REI 120	Plancher béton toiture + étanchéité bicouche
Local onduleur	Dalle béton	4 murs maçonnés REI 120	Plancher béton toiture + étanchéité bicouche
Locaux sociaux 1 et 2	Dalle béton Revêtement de sol	<p>Charpente métallique</p> <p>Bac acier</p> <p>REI 120 entre les cellules de stockage et les bureaux jusqu'en sous-face de l'entrepôt</p> <p>Bardage double peau sur les façades</p>	<p>Faux-plafond</p> <p>Bac acier + étanchéité multicouche</p> <p>BROOF (t3)</p>

III.4. Quais et portes

Il est prévu 31 quais équipés de niveleurs hydrauliques dont 2 quais permettant d'accueillir des véhicules utilitaires. Les portes de quais des cellules de stockage auront une surface de 4 m x 4 ,50m.

III.5. Stockages

a) Stockage de matières combustibles

Les produits sont stockés dans les cellules en racks fixes : 8 double racks + 2 simples racks, espacement de 3 m entre les allées, sur 5 niveaux.

La quantité de produits stockés dans ce local sera d'environ 8 500 tonnes par cellule.

Chacune des cellules de stockage sont séparées entre-elles de murs CF 2H, REI 120, ainsi qu'au niveau des bureau/locaux sociaux jusqu'en sous-face de l'entrepôt.

Les autres parois de l'entrepôt seront équipées d'écrans thermiques 2H en béton, donnant sur les extérieurs.

Le projet décompte un nombre de palettes de l'ordre de 42 229 Palettes.

III.6. Rejets

III.6.1 Eau

a) Prélèvement et utilisation

L'approvisionnement en eau est réalisé à partir du réseau public communal, ce réseau est existant au sein du Parc d'Activité il dessert la parcelle du projet..

Sa qualité est régulièrement vérifiée par le service santé – environnement de l'ARS. C'est un laboratoire agréé qui a pour mission l'analyse de la conformité de la qualité de l'eau au regard des critères de potabilité définis par le décret du 20 décembre 2001 du ministère de la santé.

L'eau potable sera employée uniquement pour les sanitaires et le lavage des locaux. Il n'y aura pas d'eau industrielle consommée.

Les sanitaires et locaux sociaux nettoyage des locaux: consommation estimée à 30 m³/semaine (à raison de 50 L/personne/jour sur 6 jours)

Ainsi la consommation totale d'eau potable sur le site est estimée à environ 30 m³/semaine, soit 5 m³/jour, soit 1 500 m³/an (300 jours).

La lutte contre l'incendie via le réseau sprinkler et RIA nécessitera un raccordement en eau sur le réseau AEP de la commune (2 réseaux distincts).

Une récupération partielle d'eaux pluviales de toitures pour l'alimentation en eau des autolaveuses sera mise en place.

b) Rejets

Le Parc d'Activités Tournebride est raccordé au réseau d'assainissement collectif de la station d'épuration implantée à Viais sur la commune de Pont-Saint-Martin.

- **Eaux usées sanitaires**

Le nombre de salariés présents sur le site sera à terme de 100 personnes.

La consommation d'eau potable destinée à l'usage sanitaire est estimée à 50 L/personne/jour, 30 m³/semaine.

Le site rejettera uniquement des eaux vannes domestiques, elles seront envoyées directement au réseau public d'assainissement existant. Le dossier Loi sur l'eau 2012 du Parc d'Activité indique que la station d'épuration accueillera les eaux usées des projets issus de l'extension du Parc d'Activité Tournebride. (p.9 : paragraphe 2.3.2 - Eaux usées).

Les eaux usées domestiques et les eaux pluviales sont collectées séparément.

- **Eaux usées industrielles**

Au sein de l'entrepôt, tous les produits susceptibles de polluer le milieu seront, le cas échéant, stockés sur rétention.

Il n'y aura pas de rejet d'eau usées industrielles.

Les eaux usées domestiques et les eaux pluviales sont collectées séparément.

III.6.2 Eaux pluviales

La majorité des eaux pluviales du site seront rejetées sans régulation vers le réseau d'eaux pluviales du Parc d'Activités de Tournebride (2 bassins sur le Parc d'Activité).

Une partie (167 m³) sera tamponnée avant rejet dans le bassin du Parc d'Activité sud avec une régulation à 3 l/s/ha.

Le Parc d'Activités fait l'objet de l'Arrêté Préfectoral n° 2012/ BPUP/107 Loi sur l'eau autorisant l'extension du Parc d'activités Tournebride à La Chevrolière, datant du 12/11/2012 (arrêté disponible en annexe 7).

Cet arrêté précise les modalités de régulation des eaux pluviales des deux bassins versants interceptés par le projet : dont les eaux pluviales du projet sont évacuées vers deux bassins de rétention du Parc d'Activité n°3 et n°4. Les données clés de ces deux bassins sont présentées ci-après :

	Bassin de rétention n°3	Bassin de rétention n°4
Pluie de projet	100	10
Superficie interceptée	3,4 ha	27,6 ha
Coefficient d'apport	0,72	0,69
Type d'ouvrage	Bassin à sec	Bassin en eau ; lame constante d'environ 3 m de profondeur
Volume utile	2100 m ³	6200 m ³
Débit de fuite	10 l/s	83 l/s
Exutoire	Fossé au nord est du bassin puis réseau du parc d'activité	Fossé au sud est du bassin
Diamètre intérieur de l'orifice d'ajustage	57 mm	163 mm
Milieu récepteur	Ruisseau de la Chaussée	Ruisseau de la Grande Noë puis ruisseau de la Chaussée
Equipement	grille de rétention des macrodéchets, cloison siphonée, vanne d'obstruction manuelle, by-pass, dispositif de surverse pour une pluie centennale (bassin n°4), zone de décantation (bassin n°3)	

Le détail de la gestion des eaux pluviales est présenté dans le Volume 3.

III.6.3 Synthèse eaux

	Destination des rejets	Pré -traitement	Volume de rejet
Eaux sanitaires	Réseau public du Parc d'Activité Tournebride	Non	30 m ³ /semaine 5 m ³ /jour
Eaux usées industrielles	Pas de rejets d'eau industrielles.	/	/
Eaux pluviales	Bassin de collecte : ZAC N°3 au nord et Bassin ZAC N°4 au sud du Parc d'Activités Tournebride	Séparateur hydrocarbures pour les eaux de voiries, quais et parking	Sans objet

III.7. Déchets

Les déchets produits par l'établissement seront de plusieurs ordres :

- déchets provenant du stockage : DIB, rebus, casse, films plastiques, papiers et cartons, bois
- déchets provenant du séparateur hydrocarbures : boues avec hydrocarbures

Les quantités de déchets prévues et le traitement des différents déchets sont estimées dans le tableau ci-dessous :

Code	Dénomination	Quantités annuelles en tonnes	Filière de traitement
15.01.01	Cartons/ papiers (tonnes)	35	Recyclage
20.03.01	DIB (tonnes)	10	Recyclage
15.01.03	Bois (palettes) (tonnes)	5	Recyclage
13.05.06*	Hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	3 m ³	Valorisation

L'exploitant s'engage à assurer l'évacuation de ses déchets conformément à la réglementation en vigueur et par des prestataires agréés.

III.8. Trafic et circulations

Les flux PL et VL sont dissociés afin d'éviter les croisements de flux.

Le site dispose d'un accès PL et d'un accès VL séparatifs, depuis le sud, desservis par la voie desserte interne du Parc d'Activités de Tournebride. Celle-ci est accessible au plus proche du site par la RD 62 et la RD178, reliée à l'A83 à environ 10 minutes au nord du projet.

A terme l'installation présentera un trafic de 130 PL par jour (livraison/expédition) ainsi qu'une centaine de VL journaliers.

Les employés accéderont via l'entrée unique VL depuis la rue Nicolas Appert, aux parking puis aux bureaux et locaux sociaux. Cet accès est conçu en double sens et a fonction entrée/sortie.

Les PL accéderont via l'accès PL depuis la rue Nicolas Appert, cet accès est conçu en double sens et a fonction entrée/sortie.

Le projet étant implanté au sein d'un Parc d'Activités en développement et dédié à ce type d'activités, le trafic induit par le fonctionnement du site aura un impact faible sur la desserte locale.

La voie-engins est dimensionnée pour l'accès des véhicules de défense incendie et de secours fait le tour du périmètre de l'installation.

III.9. Bruit

Seule la circulation des véhicules sur le site et le système de production de froid sont susceptibles de générer des nuisances sonores.

Une mesure du niveau de bruit et de l'émergence sera effectuée dans les trois mois suivant la mise en service de l'installation.

III.10. Vibrations

Le site ne comprend pas d'installations susceptibles de générer des sources de vibrations.

III.11. Air – Odeurs

Les rejets atmosphériques liés à l'exploitation du site sont de 2 types :

- La circulation de véhicules sur le site (VL et PL),
- Les rejets liés au fonctionnement de la chaudière.

Les gaz d'échappement proviennent du trafic des poids lourds et des véhicules légers sur le site. Ces émissions seront diffusées dans l'air.

Le site accueillera une centaine d'employés (trafic VL) : répartis en équipes en 2x8, voir occasionnellement en 3 x 8, sur une plage de 6j /7 de 06h à 22h.

Le trafic PL sera de l'ordre de 130 PL/jour.

Les rejets de la chaudière seront canalisés par une cheminée dont le conduit dépassera de 3 m en toiture.

Par ailleurs, les activités de stockage sont réalisées dans des locaux clos et ne sont pas sources d'odeurs inconfortables. De plus le site est implanté dans un contexte éloigné des habitations.

III.12. Equipements du site

III.12.1 Électricité

L'électricité sera livrée au niveau du poste de livraison du site depuis le réseau alimentant le Parc d'Activité.

Le site comportera un local transformateur.

Les installations électriques feront l'objet des contrôles réglementaires par un organisme agréé.

III.12.2 Chauffage et refroidissement

a) Froid

Le projet prévoit la possibilité d'alimenter des cellules en froid positif.

La quantité de fluides frigorigènes sera potentiellement supérieure à 300 kg.

b) Chauffage

Une chaudière sera installée sur le site pour assurer le maintien du bâtiment hors gel. Des aérothermes à eau chaude seront installés.

L'équipement aura une puissance de 800 kW < 1MW.

L'installation ne sera pas classée pour la rubrique 2910.

III.12.3 Charge de batteries

L'installation comprendra 2 locaux de charge dédiés à l'alimentation des batteries électriques du type : chariots rétractables, transpalettes et autolaveuse.

Les locaux seront séparés des cellules par des murs REI 120.

Les locaux de charge seront conformes à l'Arrêté du 29/05/00 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 " accumulateurs :

Résistance au feu : Murs REI 120, distance locaux à plus de 5 m des limites de propriété, locaux accessibles par la voie-engins, présence de système d'évacuation des fumées en toiture, présence d'un système d'extraction assurant ventilation suffisante pour éviter tout risque d'atmosphère explosible ou nocive.

L'un des points de l'Arrêté du 29/05/00 nécessite en revanche une demande de dérogation : 2.4.1 Comportement au feu des bâtiments : P.J. n°7.

« Les locaux abritant l'installation doivent présenter les caractéristiques de réaction et de résistance au feu minimales suivantes :

-murs et planchers hauts coupe-feu de degré 2 heures : Conforme

-couverture incombustible : ➔ La toiture sera en matériaux A2s1d0 non considéré comme incombustible.

-portes intérieures coupe-feu de degré 1/2 heure et munies d'un ferme-porte ou d'un dispositif assurant leur fermeture automatique : Conforme

-porte donnant vers l'extérieur pare-flamme de degré 1/2 heure : Conforme

-pour les autres matériaux : classe M0 (incombustible) : Conforme

Le présent dossier demande dérogation à l'article 2.4.1 Comportement au feu des bâtiments de l'Arrêté du 29/05/00, pour la mise en place d'une toiture Broof T3 sur les deux locaux de charge.

III.12.4 Equipements photovoltaïques

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le bâtiment est soumis à enregistrement ICPE. Les dispositions de l'arrêté du 05 Février 2020 s'applique à ce bâtiment, notamment celle prévoyant l'exclusion des surfaces de toiture correspondant aux bandes de protection de part et d'autre des murs séparatifs REI et à une bande de 5 mètres de part et d'autre des parois séparatives REI dans le calcul des 30 % définis au III de l'article L. 111-18-1.

- Une surface de 4 645 m² équivalente à la surface des bandes de protection est déduite de la surface totale des toitures pour le calcul de la limite des 30%.
- Une surface de 1 689 m² équivalente à la surface cumulée des trappes de désenfumage implanté sur l'entrepôt est déduite de la surface totale des toitures pour le calcul de la limite des 30%

Le tableau suivant présent le calcul de la surface minimum de capteurs solaire à installer :

Surface brute Toiture (1)	Surfaces déductibles (2)	Surface de référence (1) - (2)	Surface minimum de capteurs solaires [(1) - (2)] x 30%
31 879 m ²	6 334 m ²	25 545 m ²	7 664 m ²

Le projet prévoit une surface supérieure à la surface minimum requise par l'article L111-18-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir plus de 13 000 m² de toiture soit 54,5% de la surface de référence, (environ 7640 modules PV).

Un local onduleur est installé dans la partie locaux techniques.